

20 Juillet 1946

Monsieur le Président
de la Ligue du Centre
de football associath
16 Rue Grande
Chateauroux

Monsieur le Président

Suivant ainsi les conseils de M. Martial avec lequel quatre membres habilités de notre comité directeur ont eu un entretien samedi 13 Juillet, nous avons l'honneur de vous transmettre, ci joint, un rapport retraçant l'historique de l'Union Sportive Vendômoise.

Vous n'ignorez pas sans doute les hautes raisons sportives qui présidèrent à sa naissance ainsi que les buts poursuivis.

Il semble, au moins momentanément, et ce malgré des engagements formels, que le P.L.V. veuille dénoncer les accords.

Il risque cette manoeuvre au moment même

où nous entreprenons un gros effort en vue de la saison prochaine, en pleine période de mutations de renouvellement de licences.

Forts d'une parole donnée, nous n'avions ^{los} prévu un tel retour offensif et nous estimions inutile de prendre des précautions qu'un contrat moins sérieux nous eût incité d'envisager.

Nous conformant au règlement, nous n'avions demandé à aucun des joueurs de démissionner dans les délais impartis, ni de signer à l'U.S.V. avant le 15 juillet.

Il est bon d'ajouter que cette nouvelle décision du P.L.V. émane de membres d'un conseil ~~administratif~~ d'administration gérant les intérêts d'une société à activités multiples et non des responsables de la section sportive, siégeant maintenant au conseil de l'U.S. Vendômoise. Nuance !

Il est utile de vous faire part que cette volte face a été motivée par l'attitude hostile d'une vingtaine de membres actifs (dont une dizaine de joueurs) alors qu'une immense majorité s'est prononcée en faveur de l'unité - (près de deux cents suffrages);

Nous regrettons de devoir mentionner que des raisons sportives ne sont pas en cause mais qu'il faudrait plutôt attribuer ce comportement à un souci de défense d'intérêts disons idéalistes

Bien qu'en droit notre dossier paraisse ~~être~~ inattaquable, cette contradiction est de nature à nous causer un grave préjudice et risquerait de rendre caducs les efforts que nous entreprenons pour regrouper toute la jeunesse sportive.

Il conviendrait peut être que la Ligue, aux destinées de laquelle vous présidez avec tant de bonheur, tranchât le différent en mettant, d'une façon définitive, l'accent sur la valabilité de ~~la~~ la fusion précédemment acceptée, entérinée par la F.F.F. ET en homologuât la durée.

Nous gardons l'impression qu'un arrêt rendu dans cet esprit aiderait grandement à la volonté médiatrice de la Municipalité. Nous pensons à bon droit qu'il apparaîtrait à certains membres du conseil d'administration du P.L.V. ? profanes en jurisprudence sportive, se maintenant

dans une position de retrait plus par sentiment de fidélité à une entité que par décision, un argument décisif, les libérant d'une reprise jugée par beaucoup d'entre eux difficilement réalisable.

Ainsi, un apaisement fécond pourrait rapidement se manifester qui éviterait d'avoir recours à une procédure sans relief comme sans utilité, l'unité de la jeunesse considérée.

Nous regrettons ? Monsieur le Président, d'user de votre juridiction mais c'est avec confiance que nous requérons votre autorité.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre considération distinguée.

Pour le comité directeur
le Président de l'U.S.V.

SERGE WATREMEZ

P.S. NOUS croyons important de vous signaler que les ambitions du P.L.V. se borneraient à faire évoluer SON EQUIPE au cours de la compétition de deuxième division abandonnant ainsi les prérogatives de promotion d'honneur, gagnées par les équipes précédentes, répétons le fruit d'une entente P.L.V. P.V.